Château-d'Oex, le 15 avril 2026

Rapport du Préavis No 11/2026

Rapport sur le préavis No 11/2026 Demande de crédit : Transformation et réorganisation du bâtiment administratif communal et de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 15 avril 2026 à 20h30 à la salle du Conseil communal. Elle était composée de Fred Paulin Gétaz (1er membre), Maxime Lenoir (en remplacement de Karine Raynaud Rossier), Daniel Mercier, Olivier Henchoz et Laure Gadrat.

Les autorités communales étaient représentées par M. Pierre-François Mottier, Mme Cosette Hämmerli et M. Amaury Berney, adjoint technique au Service des travaux, construction et urbanisme.

Il est 20h30 lorsque le 1er membre passe la parole à Pierre-François Mottier, municipal. Ce dernier informe sur la situation qui a suscité une demande de crédit pour effectuer divers travaux sur le bâtiment communal.

Suite au déménagement des services du registre foncier, plusieurs espaces sont désormais vacants dans le bâtiment communal. Une réflexion a été menée quant à leur réaffectation. Il s'agirait de réorganiser les différents services communaux pour un meilleur accueil du public (confidentialité, gestion des flux) et des conditions de travail optimales pour les agents.

De plus, les bureaux de l'ARASAPE ne sont actuellement pas adaptés, le projet vise donc à réorganiser les espaces de manière logique, d'améliorer l'accueil des citoyens et finalement de regrouper les services sociaux (ORP et ARASAPE). L'ORP et l'ARASAPE ont donné leur accord pour intégrer les nouveaux espaces proposés.

Concernant les aspects techniques et administratifs, le permis est dispensé d'enquête publique, des entreprises locales ont été sollicitées (sauf pour le contrôle de l'amiante). Le budget présenté prévoit une marge de 10 à 15 % pour divers et imprévus. Les travaux sont prévus pour la période de juin à décembre 2026. L'amortissement est prévu sur 30 ans, avec possibilité d'ajustement selon les finances communales.

Le coût des travaux est jugé relativement élevé, notamment en raison de la création de nouveaux sanitaires (installations datant des années 1950) et des aménagements techniques et structurels.

M. Amaury Berney a présenté les plans, étage par étage. Une visite physique des locaux a été faite avec les membres de la commission. Des plans ont été distribués aux membres pour être présentés en réunion de groupes.

Questions :

- Une meilleure isolation est-elle prévue ? → Oui, pour les sanitaires.
- Une mise à jour technologique/électrique est-elle envisagée ? → Limitée (principalement l'écran)
- Toutes les parties prenantes (ORP, ARASAPE et employés communaux) ont-elles été consultés ? → Oui
- Quelles sont les pertes de loyer ? → ORP : pas de loyer (activité régalienne), → ARASAPE : loyer inchangé, Registre foncier : diminution env. (CHF 1'090.-/mois) soit environ 13'080.-/an.

- Une augmentation du personnel communal est-elle à prévoir dans le futur ? → Pas d'augmentation prévue.

Conclusion

Après discussion, la commission considère à l'unanimité que les travaux proposés sont nécessaires et que la rénovation des bâtiments est justifiée.

Cependant, la commission aurait souhaité plus de clarté notamment au niveau de la répartition des coûts par corps de métier pour la compréhension générale du préavis. La COGEFI pourra statuer plus largement sur l'aspect financier.

A l'unanimité des membres présents, la commission vous recommande donc d'accepter le décide du préavis No 11/2026 tel que présenté.

La rapporteure, Laure Gadrat